

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**  
EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**  
6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL



Bulletin n°84- mars 2012 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 16/03/2012

## Edito :

### **Au printemps... ..rester mordants !**

*Les Vosges sont une nouvelle fois lourdement touchées par les suppressions de postes d'enseignants dans le 1er et le 2<sup>nd</sup> degré : après la centaine de postes retirée des collèges et lycées vosgiens l'an passé, il est prévu de supprimer encore environ 80 postes à la rentrée 2012.*

*Lors du CTSD (comité technique spécial départemental) de ce 15 mars 2012, les représentants de la FSU 88 se sont élevés contre cette nouvelle saignée dans les établissements vosgiens et ont dénoncé le recours grandissant aux heures supplémentaires et aux personnels précaires, parfois non formés, pour combler les besoins des établissements.*

*L'ensemble des représentants des personnels des différentes organisations syndicales présentes au CTSD a voté contre les 28 suppressions de postes dans les collèges vosgiens proposées par la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale (nouvelle appellation de l'Inspection Académique).*

*Dans ce contexte, la réussite de tous les élèves sera encore plus difficile à mener. Alors comme le dit le vieil adage :*

***En avril, ne fais pas l'imbécile  
et en mai, ne fais pas le benêt .***

*Pour l'heure, il convient de tenir la garde tant vis à vis du gouvernement sortant que pour le prochain.*

**Francis GEHIN SD SNUipp88-FSU**

**<http://88.snuipp.fr>**

## SOMMAIRE :

### **Page 1**

Edito

### **Page 2**

Infos diverses

### **Pages 3**

EVS

### **Pages 4**

PERMUTATIONS

### **Pages 5 et 6**

CARTE SCOLAIRE

### **Pages 7 et 8**

JOUR DE CARENCE

### **Pages 9, 10 et 11**

PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

### **Page 8**

Fiche contrôle syndical

Mouvement 2012

**Les dépenses de santé augmentent !  
Et si c'était une bonne nouvelle ?  
Quel financement demain ?**

*La santé, grand absent du débat présidentiel? C'est ce qui ressort d'un sondage Louis Harris\*, réalisé pour la Mutualité française (...) 75% du panel considère que les candidats à l'Élysée sous-estiment l'importance de ce sujet. Taxe sur les contrats des complémentaires santé, remboursements, tarifs des spécialistes qui s'envolent, déficit de la Sécurité sociale... Les questions de santé sont une vraie source d'inquiétude pour les Français. C'est même leur troisième préoccupation. Dernière (l'emploi et le pouvoir d'achat), mais devant l'éducation et le logement.*  
Aujourd'hui en France (Rubriques/Economie, mercredi, 8 février 2012)

**Avec vous, la Mgen veut aborder les vraies questions, les grands enjeux de la santé dans notre pays**

**Vous êtes invités au  
GRAND DEBAT CITOYEN**

**Vendredi 30 mars – 18 h 30  
Salle Grandemange – Chantraine**

- Pourquoi les dépenses augmentent ?
- Le vieillissement de la population coûte-t-il si cher qu'on le dit ?
- Peut-on dépenser moins et vivre plus ?
- Peut-on dépenser mieux ?
- Si les prélèvements obligatoires n'évoluent pas, qui pourra se soigner demain ?

**Intervenants :**

 **Brigitte Cormont**, Directrice de la Chaire Santé à l'Université de Paris Dauphine

 **Daniel Lorthiois**, Président du régime local d'Alsace-Moselle

 **Anne-Marie Hanster**, Déléguée nationale MGEN

**A l'issue du débat, à 20 h 30, un apéritif dînatoire sera servi à tous les participants**

**Inscrivez-vous au plus tôt au débat et à l'apéritif dînatoire (avant le 24 mars) :**

- Par téléphone : 03 29 29 02 32 ou 03 29 29 02 42 ou 03 29 29 02 41
- Par courriel : [bminot@mgen.fr](mailto:bminot@mgen.fr)

**Les dépenses de santé augmentent !**

**Et si c'était une bonne nouvelle !**

**DEBAT INITIE PAR LA MGEN  
Vendredi 30 mars 18h30  
Salle Grandemange  
CHANTRAINE**

**S'inscrire avant le 24 mars  
au 03 29 29 02 32  
Ou  
[bminot@mgen.fr](mailto:bminot@mgen.fr)**

**MAUVAISE PAYE pour les enseignants français :** Selon une étude de la Commission européenne rendue publique en février, la France et la Grèce sont les seuls pays de l'UE dans lesquels les salaires des enseignants n'ont pas progressé en dix ans.

**Lire la suite sur <http://snuipp.fr/mauvaise-paye-pour-les-enseignants>**

**Les directeurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacement à l'occasion des réunions en circonscription en utilisant les imprimés "Formation Continue" :** le SNUipp-FSU invite les collègues à déclarer tous les frais déjà engagés et appelle les collègues à lui faire savoir toutes les situations en longue attente.

**EUROPE : REUNIONS "Annuler la dette"** Le SNUipp et la FSU participent au collectif

23/03 Thaon 20h30 salle de réunion, place Jules Ferry

30/03 Mirecourt Salle la "Bonbonnière" rue De Lattre de Tassigny

15/05 Epinal 20h30 Centre Léo Lagrange

22/05 Rambervillers 20h30 Relais social (à confirmer)

**EPINAL**  
44 rue de la Clé d'Or  
88000 EPINAL

**Crédit Mutuel**  
  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**SAINT DIE**  
42 rue Pierre Evrat  
88100 SAINT DIE

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs,  
Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0715 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : mars 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp-FSU  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL

# **EVS Bons échos des audiences**

**MOROSSES en 2009 chez les députés...**

**...FAVORABLES en 2011 aux Prud'hommes**

**Les EVS des Vosges ont su faire reconnaître des droits**

## ***Il y a audiences et audiences.***

***En 2009, nous avons rencontré en audiences 3 députés sur les 4 du département, M. GAULTIER ayant esquivé l'audience.***

*A l'époque, les élus disaient soutenir le gouvernement tout en étant ...*

*en désaccord avec le développement de la précarité. Allez comprendre !*

*Depuis, il y a eu 2010 et le passage de la durée maximale des contrats de 36 à 24 mois (CUI).*

*Et il y a eu 2011 et la décision ministérielle de ne reconduire aucun EVS.*

*C'était donc encore plus de précarité tant pour les salariés que pour les écoles.*

*Ce sont ces dernières régressions qui ont décidé le SNUipp88-FSU à s'engager sur **d'autres formes d'audiences...** Celles du Conseil des Prud'hommes d'EPINAL.*

## ***Quand on y mêle la justice...***

***En juin 2011 étaient déposés par le SNUipp-FSU les premiers dossiers avec l'aide d'une ancienne EVS et d'un membre de CGT Educ'action.***

*Une première expérience pour un syndicat plus habitué au Tribunal Administratif. Premières expériences de plaidoiries pour le secrétaire départemental puisqu'il a été décidé de ne pas faire appel à un avocat.*

*Après des reports divers, le 8 décembre 2011 tombaient les 7 premiers délibérés : **Les 7 employeurs (collèges et lycées) sont condamnés sur la base d'irrégularités dans les chronologies des contrats et conventions ainsi que pour manquement aux règles de la médecine du travail : Les CDD sont requalifiés en CDI par le Conseil et les employeurs indemnisent les salariés, sans faire appel face à ces fautes évidentes. (Les Collèges et lycées concernés ont reçu une subvention spéciale du Rectorat pour financer ces indemnisations de plusieurs milliers d'euros.)***

*Il n'est point question de boudier nos victoires, car ces condamnations montrent **combien l'improvisation est à la manœuvre chez les employeurs et comment sont considérés les droits des salariés, notamment dans le domaine précaire et non statutaire.** Toutefois nous regrettons que le Conseil d'Epinal n'ait pas retenu « **le non respect de l'employeur à son obligation de formation** » alors que dans des conditions identiques, d'autres Conseil de Prud'hommes l'ont retenu. C'est pour le SNUipp-FSU l'objet essentiel de ce combat juridique, même si au-delà, seule la pérennisation des missions, des postes et des personnels pourra offrir aux salariés comme aux écoles, la sérénité indispensable.*

*Si d'autres dossiers venaient à être déposés, la question de la formation resterait centrale, en regard du peu d'attention dont elle a fait l'objet de l'employeur Éducation Nationale. Une stratégie différente serait élaborée afin de démontrer que l'équipe enseignante d'une école, de par ses propres contraintes professionnelles, ne peut apporter une formation interne à la hauteur des objectifs d'insertion de ces contrats.*

***Les directeurs d'établissement et les directeurs d'école ne sont nullement visés par ces procédures. Pour le SNUipp-FSU il s'agit d'un élément de lutte contre la précarité. Une lutte dans laquelle chacun doit s'engager. Concernant les directeurs d'école, le SNUipp-FSU leur conseille de s'en tenir au strict minimum, ou à la réalité lorsqu'ils sont interrogés par l'administration dans le cadre d'une procédure au CPH.***

*Ne pas hésiter à contacter le SNUipp-FSU en cas de demande de l'administration.*

**Francis GEHIN**

***Sortir de la spirale de la précarité. Créer un véritable nouveau métier dans les écoles, d'aide administrative et d'accompagnement des élèves handicapés.***

***Pour les écoles et pour les salariés !***



## Mobilité ? 3 enseignants sur 4 n'obtiennent pas la mutation souhaitée

### Le ministère doit revoir sa copie.

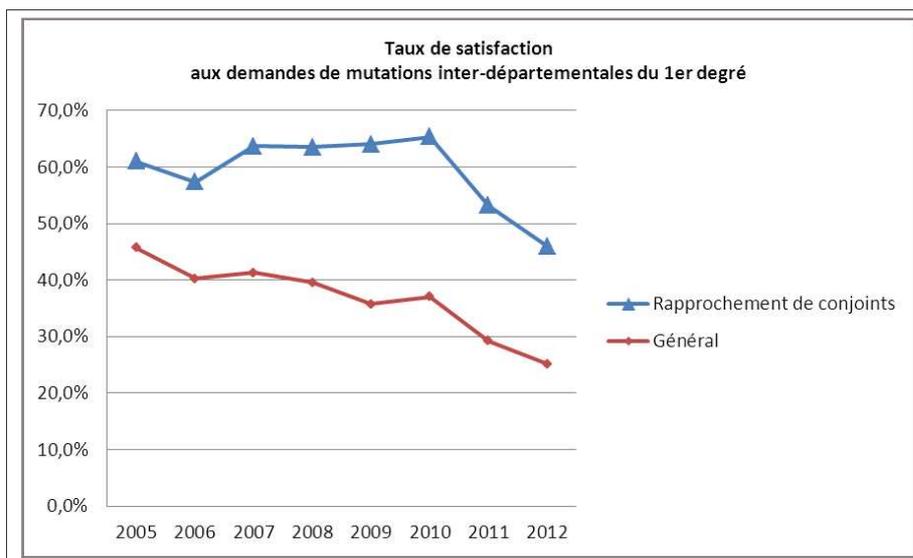
Les 16 956 enseignants des écoles qui ont participé aux demandes de mutations inter départementales viennent d'être fixés sur leur sort. Force est de constater que cette année, les résultats de cette opération administrative, qui engage leur avenir professionnel et personnel, auront un goût amer pour la très grande majorité d'entre eux. Avec 25 % de satisfaction seulement, le verdict 2012 affiche un taux historiquement faible. La chute se poursuit. L'an dernier déjà, seulement 29,20 % des candidats avaient pu changer de département contre 37,08 % en 2010 et 45,76 % en 2004.

L'immobilité devient une règle à l'Education nationale. Contrairement aux engagements pris par les différents ministres depuis 2006, la mobilité n'est absolument pas favorisée et la grande majorité des demandes reste insatisfaite.

Ce constat d'échec s'explique à la fois par les milliers de suppressions de postes que connaît l'enseignement du premier degré, mais aussi par une politique de ressources humaines tournant le dos aux demandes des enseignants et se contentant d'acter les politiques menées par chaque recteur d'académie. Ainsi, 37 enseignants en situation de handicap n'ont pas eu satisfaction alors que leur demande doit être favorisée prioritairement. Autre exemple, les mutations au titre du rapprochement de conjoints, présentées elles aussi comme prioritaires, sont pour la première fois en dessous de 50% de satisfaction : 45,96% alors qu'ils étaient 53,20 % en 2011, 65,30 % en 2010...

Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes (88,7% des rapprochements de conjoints non satisfaits), ne pourront concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et seront contraints, parfois, à se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière.

Les situations budgétaires des départements conduisent les inspecteurs d'Académie à restreindre les possibilités de mutations. Le SNUipp-FSU renouvelle son exigence d'un réel bilan de politique du ministère de l'éducation nationale en matière de mobilité et un retour à une gestion plus humaine du mouvement inter-départemental. Les règles doivent évoluer et les mutations être à nouveau encadrées par le ministère.



Dans le département des Vosges, seulement 15 collègues arrivent pour 21 sorties. (9 sorties non satisfaites) De nombreux collègues (45 demandes d'entrées) restent en attente... Une souffrance supplémentaire due aux restrictions et aux compressions des marges de fonctionnement, et aux suppressions massives de postes.

**Pour les demandes non satisfaites, la procédure inéat/exeat peut aboutir**  
**Voir avec la section SNUipp88-FSU**

# CARTE SCOLAIRE 2012, UN MASSACRE

**Communiqué FSU 88 Le 10 février 2012**

Après les réunions des instances de l'éducation nationale, les mesures pour la rentrée 2012 sont connues pour les écoles et les collèges des Vosges. C'est un véritable massacre pour l'avenir de la qualité de l'enseignement.

Dans le premier degré, sous prétexte d'une baisse démographique maquillée par la mise à l'écart totale des élèves de moins de 3 ans, les 61 retraits de postes vont faire très mal à tous les niveaux. En effet, les écoles des Vosges accueillent 663 élèves de 2 ans en 2011-2012. Mais aucun n'est pris en compte dans les prévisions de rentrée prochaine et le ministère annonce une baisse de 521 élèves... Faites le compte !

Outre les écoles qui sont touchées par des fermetures de classes, y compris dans des secteurs particulièrement touchés par le chômage et les difficultés sociales cumulées, on touche au cœur de la qualité des conditions d'accueil et d'enseignement en supprimant des postes de remplaçants à la pelle (16) et 6 postes dans les RASED dont la mission est justement d'aider les élèves en difficulté. Mais les élèves seront accueillis, répartis dans les classes, lorsqu'on manquera de remplaçants.

Pour couronner le tout, alors que la Cour des Comptes vient d'épingler le gouvernement sur l'échec cuisant de la réforme de la formation des enseignants, on en rajoute une couche en supprimant ce qui crée du lien et qui participe à la rénovation pédagogique en supprimant 3 postes de conseillers pédagogiques et des postes d'enseignants qui créent des outils pédagogiques et accompagnent les projets de classes, dans les musées, l'animation audio-visuelle et les classes transplantées.

Dans les collèges, la suppression de l'équivalent de 32,5 postes complets et l'imposition d'heures supplémentaires vont toucher tous les établissements avec pour conséquences l'élévation du nombre d'élèves par classe et de trop nombreux services partagés entre plusieurs établissements.

En fait, dans les écoles et dans les collèges, comme le conseillait l'OCDE en 1996 dans son cahier n°13 (<http://www.oecd.org/dataoecd/24/23/1919068.pdf>), on diminue progressivement la qualité de l'enseignement sans réduire la capacité d'accueil pour limiter le mouvement social. Ainsi, une école à minima se met en place, et se développent parallèlement des officines privées à qui l'Etat offre généreusement des réductions d'impôts sous forme de niche fiscale.

Pourtant, dans son rapport de ce 9 février, le même OCDE déclare qu'il y a urgence à réinvestir dans la maternelle et que la formation des enseignants doit être développée dans ce domaine. "Le nombre d'élèves par classe est également un facteur important".

## **BILAN :** **RASED et REMPLACEMENTS en berne !** **La formation et l'accompagnement des collègues également**

Le SNUipp\_FSU vous invite à lire les comptes-rendus de CTSD sur <http://88.snuipp.fr>

<b>FERMETURES</b>		<b>OUVERTURES</b>	
28	classes	1	Classe
1	Classe Inclusion Scolaire (D)	1	CLIS (TED)
1	Unité d'Enseignement (IME, ITEP, ...)	1	Gestion "aides humaines"
1	ASH (1/2 CDO, 1/2 Conseiller Péda formation CAPASH)	1	Enseignant référent
6	RASED (5 E, 1 G)		
16	Remplaçants (5 ZIL, 6BZ, 5BFC)		
1	Enfants Du Voyage		
4,5	Animation Soutien (Coordination, TICE, musée ...)		
3,5	Intervenants langue (Allemand)		
3	Conseillers pédagogiques départementaux		
<b>65</b>		<b>4</b>	

**65 fermetures,**

**4 ouvertures,**

**61 postes à rendre.**

**Auxquels il faut ajouter la suppressions de 10,75 emplois d'intervenants extérieurs en langue.**

**La marge de la DA-SEN réside dans les demi-postes d'aide pédagogique et les postes de remplaçant provisoires**

Circonscription de BRUYERES	
CHENIMENIL primaire	1 FERMETURE
DOCELLES primaire	1 FERMETURE
RAMBERVILLERS le void Régnier élém	1 FERMETURE
RAMBERVILLERS Centre maternelle	2 FERMETURES (dont 1 poste déjà affecté sur la commune)
RAON L'ETAPE groupe scolaire du centre	1 FERMETURE
RPI dispersé : GRANVILLERS/ SAINT-HELENE	1 OUVERTURE
Circonscription d'EPINAL	
EPINAL Champbeauvert maternelle	1 FERMETURE
Epinal Victor Hugo élémentaire	1 FERMETURE
Circonscription de GERARDMER	
GERARDMER Jean Macé élémentaire	1 FERMETURE
LA BRESSE.	1 FERMETURE sur la commune
VAGNEY Perce Neige élémentaire	1 FERMETURE
Circonscription de GOLBEY	
GOLBEY Centre élémentaire	1 FERMETURE
THAON LES VOSGES Gohypre primaire	1 FERMETURE
UXEGNEY Centre élémentaire	1 FERMETURE
Circonscription de NEUFCHATEAU	
NEUFCHATEAU L. Pergaud élémentaire	1 FERMETURE
NEUFCHATEAU J. Rostand maternelle	1 FERMETURE
Circonscription de REMIREMONT 1	
SAINT NABORD Les Herbures primaire	1 FERMETURE
RPI FERDRUPT- RUPT SUR MOSELLE	1 FERMETURE
Circonscription de REMIREMONT 2	
ELOYES Les Tilleuls élémentaire	1 FERMETURE
LE THILLOT Centre maternelle	1 FERMETURE
Circonscription de SAINT-DIE	
LA PETITE RAON Pré des Moines primaire	1 FERMETURE
SAINT DIE Paul Elbel élémentaire	1 FERMETURE
SAINTE MARGUERITE Ht de Chaumont maternelle	1 FERMETURE
SENONES E Perrin/ G. Sand Primaire	1 FERMETURE
RPI BELVAL- LE PUID – LE SAULCY primaire	1 FERMETURE
Circonscription de VitteL	
CONTREXEVILLE J Prévert maternelle	1 FERMETURE
VITTEl Centre élémentaire	1 FERMETURE
VITTEl Louis Blanc maternelle	1 FERMETURE

CLIS
FRAIZE J Ferry élémentaire: 1 FERMETURE VAGNEY Perce Neige: 1 OUVERTURE CLIS TED VITTEl haut de Fol transférée à VITTEl Centre élémentaire
UNITES D'ENSEIGNEMENT
1 FERMETURE ½ poste MIRECOURT « Le Beau Joly » ½ poste REMONCOURT « La maison »
EQUIPE CIRCONSCRIPTION ASH
Chargé de mission CDO : FERMETURE ½ poste Conseiller pédagogique de circonscription (chargé formation CAPASH : FERMETURE ½ poste
RASÉD 6 postes supprimés
<b>Circonscription de GOLBEY :</b> FERMETURE 1 poste maître E : CHATEL SUR MOSELLE EEPU
<b>Circonscription de REMIREMONT :</b> FERMETURE 2 postes maître E : ST ETIENNE LES REMIREMONT EEPU Le Fossard et LE VAL D'AJOL EPPU Centre
<b>Circonscription de SAINT-DIE :</b> FERMETURE 1 poste maître E : SENONES EPPU Perrin-Sand
<b>Circonscription d' EPINAL :</b> FERMETURE 1 poste maître G : EPINAL EEPU Loge Blanche FERMETURE 1 poste maître E : EPINAL EEPU Chambeauvert
REPLACEMENTS 16 postes supprimés
<b>CIRCONSCRIPTION D'EPINAL : 3 FERMETURES</b> ZIL à Jean Macé EEA EPINAL BZ Le Saut le Cerf EEPU EPINAL BZ à Robert Desnos EEPU CHANTRAINE
<b>CIRCONSCRIPTION DE GERARDMER : 5 FERMETURES</b> BFC à Champs à Nabord EEPU CORNIMONT ZIL La Hardalle EEPU ANOULD ZIL Centre primaire LE THOLY ZIL Perce Neige EEPU VAGNEY BFC Jean Macé EMPU GERARDMER
<b>CIRCONSCRIPTION DE GOLBEY : 2 FERMETURES</b> BFC MORIVILLE EMPU BZ groupe scolaire EPPU NOMEXY
<b>CIRCONSCRIPTION DE REMIREMONT : 3 FERMETURES</b> BFC Aimé Chevrier EEPU LE MENIL BZ RAMONCHAMP EEPU ZIL Centre EPPU VAL D'AJOL
<b>CIRCONSCRIPTION DE SAINT-DIE : 2 FERMETURES</b> BFC Centre EPPU NAYEMONT LES FOSSES BZ Vincent Auriol EEPU SAINT-DIE
<b>CIRCONSCRIPTION DE VITTEl : 1 FERMETURE</b> BZ Centre EEPU VITTEl
AUTRES POSTES SUPPRIMES
<b>ENSEIGNANT SPECIALISE : enfants du voyage : 1 FERMETURE</b> ½ POSTE : AMBRAIL EPINAL ½ POSTE : PERGAUD NEUFCHATEAU <b>ANIMATION – SOUTIEN : 8 FERMETURES</b> <b>Coordonnateur ZEP :</b> ½ poste CHARMES Henri Breton ½ poste EPINAL Jean Macé Application élémentaire <b>Coordonnateur REP :</b> ½ poste LE THILLOT Centre maternelle <b>Animation informatique :</b> 1 poste TICE animateur Audio visuel <b>Classe nature :</b> 1 poste ODCVL <b>Musée :</b> 1 poste SAINT-DIE <b>Itinérants langue ( allemand ) :</b> 3.5 postes EPINAL : St Laurent : 0,75 XONRUPT : élémentaire : 0,75 GOLBEY : Centre élémentaire : 0,75 RAMBERVILLERS : J Ferry élémentaire : 0,75 BAINS LES BAINS : Centre élémentaire : 0,50 <b>Pilotage pédagogique : 3 postes</b> Conseiller pédagogique langue vivante : 1 poste Conseiller pédagogique éducation musicale : 1 poste Conseiller éducation physique : 1 poste



## **JOUR DE CARENCE** **Fautif d'être malade**

*La circulaire définitive sur la journée de carence en cas d'arrêt de maladie est maintenant signée et entre en application. Le SNUipp-FSU continue à dénoncer cette mesure injuste et lance une pétition à adresser au Président de la République.*

### **Une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat**

*C'est bien encore une baisse des salaires qui s'annonce, comme si les enseignants étaient en quelque sorte « coupables d'être malades ». Cette amputation du pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles dues au gel des rémunérations et à l'augmentation des cotisations pour les pensions. **Le SNUipp-FSU invite les enseignants des écoles à écrire au Président de la République pour protester contre cette mesure aussi injuste qu'inefficace et en demander le retrait.** (Voir page suivante)*

### **Jour de carence : quelques précisions**

#### **Qui serait touché ?**

*Tous les agents de la Fonction publique : fonctionnaires titulaires, stagiaires, agents non titulaires*

#### **En quoi consiste la mesure ?**

*Les personnels se voient retirer 1/30ème de leur rémunération comprenant le traitement, mais aussi les Bonification Indiciaires, la NBI et toutes les primes et indemnités.*

*Sont exclus :*

- Supplément familial de traitement (SFT) ;*
- Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) ;*
- Heures supplémentaires*
- Indemnités pour frais de déplacement (y compris ISSR)*

*N.B : pour les personnels exerçant à temps partiel, l'assiette de calcul est proratisée.*

#### **Dans quels cas s'applique la mesure ?**

*Tous les congés de maladie ordinaires sont concernés.*

*Ne sont pas concernés : les congés maternité, paternité ou d'adoption, CLD, CLM, les prolongations d'arrêt, les congés faisant suite à un accident du travail ou entourant une maternité (couches pathologiques) ainsi que les congés pour garde d'enfant.*

*Situation particulière : un nouveau jour de carence ne peut être retiré pour un nouveau congé concernant la même maladie dans les 48 heures qui suivent la reprise du travail.*

#### **Quelles conséquences sur mes droits ?**

*La CSG, CRDS ne sont pas concernés par le jour de carence. De même, il reste comptabilisé dans l'ancienneté générale de service ( AGS ) pour l'avancement et la retraite notamment.*

*Vous pouvez consulter la circulaire sur <http://www.snuipp.fr/La-circulaire-s-applique-le-SNUipp>*



### Présents :

3 SNUipp-FSU, 2 Se-Unsa, 1 SGEN-CFDT.

LEN adj DASEN, SG-DASEN, responsable Cabinet DASEN, Responsables pôle 1<sup>er</sup> degré.

Madame le Directeur académique des services de l'Education Nationale était absente, en réunion au Rectorat.

Le Secrétaire Général nous explique qu'en regard des contraintes de calendrier, les propositions de modifications profondes ne pourront être prises en compte et devront être réexaminées en octobre prochain...

Les organisations ont rappelé qu'un groupe de travail aurait pu se dérouler plus tôt dans l'année scolaire comme l'avait demandé d'ailleurs très tôt le Se-Unsa. Elles ont également rappelé le caractère exceptionnel et dramatique de cette carte scolaire, tant pour le service que pour les personnels.

**Un document est porté à la connaissance des représentants, comportant quelques modifications / l'an dernier :**

Le SG explique que les dispositions entrent dans le cadre académique défini par le Recteur.

Le SNUipp fait remarquer que ces orientations n'ont pas été portées à la connaissance des organisations représentatives.

- **Le barème mouvement** est identique (AGS + 0,5 ou 1 par enfant + 10pts éventuels carte scolaire)

- **Les discriminants en cas d'égalité de barème :**

1 – AGS en totalité

2 – Rang du vœu

3 – décision du DASEN

**Dans un souci d'équité et d'objectivité, le SNUipp-FSU demande que le 3<sup>ème</sup> discriminant soit remplacé par**

3 – Le nombre d'années passées en ASH

4 – La distance domicile/affectation, la plus importante en 2011-2012

Le SG explique qu'il s'agit d'éléments qui pourront être pris en compte parmi d'autres lors du traitement manuel.

La question de la distance est renvoyée à une étude en octobre, tout en testant sa faisabilité lors de ce mouvement.

- Afin de permettre une phase d'ajustement plus efficace et en relation avec les souhaits des personnels, **le SNUipp et le Se-Unsa demandent qu'une deuxième phase électronique soit mise en place avec saisie de vœux.** La circulaire nationale ne l'interdit pas.

Les services répondent que ça n'est pas le choix retenu par le Recteur !

- **Le SGEN propose** que les postes devenus ou restés vacants à l'issue de la première phase (en particulier directions et ASH) soient proposés de façon transparente à tous.

Cette proposition fera l'objet d'une étude en octobre.

- **Concernant les postes spécifiques ou à profil**, les organisations demandent que tous soient publiés et fassent l'objet d'appels à candidature.

Les services n'y voient pas d'inconvénient, mais lorsqu'une situation se découvre en cours d'année, il faut y répondre.

Pour les organisations syndicales, un appel à candidature peut-être lancé en cours d'année de façon transparente.

- **Majoration de barème suite à mesure de carte scolaire :** C'est la plus importante modification qui permet une précision de taille et clarifie la situation des personnels.

**Nouvelle rédaction : "Cette majoration est accordée :**

- aux adjoints pour un poste de même nature que le poste fermé, ou pour un poste de remplaçant.

- Aux titulaires remplaçants, aux maîtres E, aux maîtres G pour un poste de même nature que le poste fermé ou pour un poste d'adjoint.

- Aux directeurs subissant une perte financière ou une diminution de décharge de service pour tout poste équivalent en groupe de direction et en groupe de décharge.

La majoration est de 10 points."

Par poste d'adjoint, il faut entendre tout poste en école ou SEGPA, y compris CLIS, hors direction.

**La majoration de barème peut être accordée à une autre personne volontaire de l'école.** Un courrier type est à l'étude pour exprimer cet accord entre les personnes concernées. Il sera à déposer avant la date de fermeture des saisies du mouvement.

Cette majoration n'est valable que pour l'année en cours.

- **En cas de mutation d'un collègue (de l'école), l'adjoint retrouvera son poste s'il le souhaite.**

Il faut toutefois que ce poste soit saisi parmi ses vœux.

Les services estiment qu'il faut le mettre en vœux 1 pour avoir toutes les chances de le retrouver. Pour les organisations, cette place fait régresser les autres vœux d'un rang en regard du second discrimi-

nant, alors qu'il y a souvent peu de chance qu'un collègue de l'école soit muté. Elles soutiennent qu'il y a possibilité d'inscrire cette priorité sans que ce vœu ne soit en première place.

- **Le SNUipp-FSU a soulevé la question des postes Enfants Du Voyage** et demandé qu'en cas de poste d'adjoint libéré dans l'école d'affectation, l'enseignant victime de fermeture soit prioritaire.

Les services estiment que la priorité ne se justifie pas car il ne s'agit pas d'un poste classe de l'école. Le SNUipp-FSU est en désaccord et reviendra sur cette question.

- **Contrairement à ce que nous avons cru comprendre, les personnels RASED victimes de carte scolaire ne seraient pas reçus individuellement, mais leurs situations seront "suivies de manière attentive".** Seuls sont reçus les victimes de carte scolaire sur postes spécifiques ou à profil.

Toutefois, chacun peut demander à être reçu et entendu. Le SNUipp souhaite que tous soient reçus.

- **Le SNUipp-FSU a interrogé les services sur les conséquences des fermetures dans les RASED et la réorganisation annoncée :**

Les services ont répondu, que, conformément à la réglementation, il n'y aurait pas de modifications des affectations, mais révision des secteurs d'intervention.

- **Pour le SNUipp-FSU, la situation est identique pour les remplaçants.** Il ne peut y avoir de modification des affectations dans les écoles après les opérations de carte scolaire et de mouvement.

- **Le Se-Unsa a demandé que les postes réservés aux stagiaires soient connus au plus vite** car cette année, l'importance "exceptionnelle" des suppressions va augmenter considérablement la participation au mouvement et fermer de nombreuses possibilités.

Les services ont répondu que le Recteur n'avait pas encore fait savoir le nombre de stagiaires accordés aux Vosges.

**Le SNUipp-FSU a une fois de plus insisté sur le caractère dramatique des suppressions dans tous les domaines et sur les conséquences pour le service comme pour les personnels.**

DATES DU MOUVEMENT :

- ouverture du serveur du 23 mars au 5 avril 2012

- CAPD 25 mai 2012

Francis GEHIN  
SNUipp88-FSU

# LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE *SNUipp88-FSU*

Compte-rendu de la CAPD « Victimes de carte scolaire » du vendredi 2 mars

## Présents :

- DASEN (ex IA), IEN adjoint auprès DASEN, Secrétaire général, responsable du pôle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, service du 1<sup>er</sup> degré, les 10 IEN,
- 5 SNUipp-FSU, 5 SE, 2 SGEN.

En préalable, le SNUipp s'étonne que deux établissements scolaires privés confessionnels hors-contrat du département soient inscrits à l'annuaire départemental public sur le site de l'IA et demande leur retrait. La DASEN note cette demande.

**Le SE, puis le SNUipp** lisent leurs déclarations préalables où ils s'opposent aux fermetures, dénoncent leurs incidences sur les écoles, sur la qualité de l'enseignement et sur la prise en charge des élèves le plus en difficulté.

**Le SNUipp** demande qu'en cette période préélectorale aucune consigne erronée relative à la vie publique des enseignants et à leur participation à des réunions publiques ne soit émise.

## Examen des mesures de fermeture et conséquences sur le personnel :

**La DASEN** informe qu'un accompagnement des personnels n'ayant plus été devant élèves depuis quelques années et retrouvant une classe sera entrepris dès le mois de mai 2012 puis sur l'année scolaire 2012/13.

Le serveur SIAM (pour participation au mouvement) sera ouvert du 23 mars au 5 avril 2012.

**Le SNUipp** interroge l'administration sur l'actualité des priorités médicales : les priorités médicales ont une pérennité de trois ans. Au delà, le médecin de prévention est interrogé.

## Règles appliquées :

- Pour tout poste d'adjoint victime d'une mesure de carte scolaire (CLIS, MAD, CP, EDV, RASED, remplaçant de tout type...), 10 points sont attribués sur tout poste d'adjoint ou de même nature.
- Pour tout poste de direction victime d'une mesure de carte scolaire (financière et/ou de décharge), 10 points sont attribués pour tout poste de direction de même groupe (de décharge ou d'indemnité).
- L'adjoint victime de fermeture est celui qui a le moins d'ancienneté dans l'école (hors priorité médicale) ou sur la circonscription

pour les remplaçants et les maîtres de RASED spécialisés non sédentarisés.

## **Cas particuliers : globalisation**

**Ecoles de la Bresse :** les écoles de la commune ont été globalisées. C'est l'enseignant dernier nommé sur la commune qui est victime de la mesure et non le dernier arrivé sur l'école touchée par la fermeture. La municipalité décidera de l'emplacement de la fermeture. Sur demande du SNUipp, en cas de fermeture du Neuf Pré, l'enseignante bénéficiera également des 10 points. Fusions connues ou toute nouvelle fusion avant mouvement : un transfert de personnel sera proposé.

**Le SNUipp** fait remarquer les difficultés de plus en plus pressantes sur la santé du personnel. Avec l'aide personnalisée et les demandes de l'institution (entre autres !), un éloignement géographique dû à une mesure de carte scolaire augmentera le mal-être du personnel.

**DASEN** répond qu'elle traitera les situations de manière bienveillante tout en restant dans l'intérêt du service.

**Le SE** fait remarquer que sur certains secteurs géographiques, il sera très difficile de retrouver un poste, que les annonces tardives de fusions compliquent les choix des collègues.

**DASEN** répond que toutes les fusions d'écoles ne sont pas connues à ce jour. Ce sont les municipalités qui les décident et l'administration n'a pas autorité pour donner une date butoir aux municipalités.

**Le SE** demande une décharge totale (un an) pour les fusions des grosses écoles.

**DASEN :** si les moyens disponibles sont suffisants.

## **RASED :**

**Le SNUipp** regrette que les documents ne fassent pas apparaître l'ancienneté de tous les personnels afin de vérifier les choix proposés.

**DASEN** prend note et répond que les services ont travaillé dans le sens du choix de la personne dernière nommée dans la circonscription. Les postes sédentarisés n'ont pas été retenus. Elle précise que l'ancienneté est prise en compte dès la première année de formation CAPASH (à titre définitif sous réserve de titularisation).

## Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école :

Deux candidatures sont rejetées avec un avis défavorable de la commission. Les représentants SNUipp-FSU demandent des explications. Il leur est répondu que ces candidatures sont prématurées.

21 candidatures sont validées et inscrites sur la liste et 11 collègues sont inscrits de droit après avis de l'IEN.

## Échange franco-allemand :

Il y a une seule candidature que rejette la DASEN (vote favorable à cette candidature par les représentants du personnel).

## Questions diverses :

**SE :** rappelle sa question sur l'avancement des directeurs d'établissement spécialisé.

**DASEN :** répondra par écrit.

**SGEN : Droit Individuel à la Formation (DIF),** le SGEN demande un calendrier et une information.

**Le SE** dit que c'est un droit permanent, **la DASEN** acquiesce.

Actuellement, une seule personne a bénéficié de 2 périodes de formation.

**SGEN :** A la demande du SGEN, les services précisent que la date butoir pour annuler son départ à la retraite et conserver son poste est le 30 avril 2012.

Tout personnel ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite n'est plus inscrit au tableau d'accès à la hors-classe, suite à la disparition du traitement continué (retraite désormais au 31 août et non au 1<sup>er</sup> septembre)

Actuellement, environ 30 collègues ont demandé à bénéficier de la retraite pour la prochaine rentrée. D'autres pourraient déposer leur dossier tardivement, après la CAPD d'accès à la hors-classe.

**SNUipp :** Le SNUipp-FSU souhaite savoir quelles seront les priorités de Mme le Directeur Académique en matière de congé de formation pour l'année 2012-2013.

**DASEN :** Une priorité est donnée aux langues vivantes et aux formations liées à "l'intérêt évident des élèves et du service".

**SNUipp :** le SNUipp-FSU souhaite connaître les dispositions d'attribution des temps partiels pour l'année scolaire prochaine. Le SNUipp-FSU demande que toutes les fonctions soient accessibles à temps partiel et demande également un dispositif de

temps partiel à 80% sur une organisation hebdomadaire pour les enseignants des écoles.

**DASEN** : les dispositions d'attribution sont identiques aux années passées. La quotité à 80% ne sera accordée que sous sa forme annualisée.

**SNUipp : Formation CAPASH.** Les appels à candidature pour le CAPASH étaient lancés jusqu'alors fin décembre pour des dossiers à déposer courant janvier. L'absence d'appel à candidature est inquiétante.

**IEN ASH** : Une convention rectorat/IUFM est signée et une formation académique de 200 heures sur 2 ans pour l'obtention d'un "Master spécialisé" est à l'étude.

**En 2012/2013**, le département ne prévoit

pas de stagiaires dans ce contexte de formation, mais il y aura possibilité de passer le CAPASH en candidat libre avec accompagnement sur poste. L'inscription à l'examen aura lieu en janvier. Il n'est ouvert qu'aux personnels sur postes relevant de l'option du CAPASH demandé.

Sur le département : 5,9% des personnels en CLIS et 15% des personnels en ULIS ne sont pas formés. Sur 234 personnes dans l'ASH, 25 ne sont pas spécialisées.

**Pour le SNUipp la formation CAPASH est traitée dans un contexte de grand gâchis** : Il y a deux ans, la formation incombait au département et des collègues s'investissent lourdement dans son organisation. A la rentrée prochaine, elle revient à l'académie et on demande aux

vosgiens de s'inscrire en candidats libres... mais pour travailler sur quels postes après toutes ces suppressions ?

**SE : quelle formation pour les psychologues scolaires ?**

**IEN ASH** : Pas de départ en 2012/2013. Si un Professeur des Écoles est titulaire d'un DESS ou d'un master en psychologie, il peut être délégué sur une mission de psychologue scolaire. La note de service ne détaille pas l'accompagnement nécessaire.

**Le SNUipp** demande une note d'info pour le mouvement.

Les représentants SNUipp88-FSU

## SNUipp88-FSU

### Déclaration liminaire à la CAPD du 2 mars 2012

Ce 2 mars 2012 est une étape importante pour les personnels. Jamais, les choix politiques n'auront eu autant de conséquences sur les lieux de travail et sur les fonctions des personnels dans le département.

Nous l'avons répété depuis plusieurs mois : sans conditions de travail de qualité, sans prise en compte de l'intérêt des personnels, ce sont les conditions d'enseignement et les élèves qui en pâtissent. Or, les suppressions massives de postes contraignent des dizaines d'enseignants à une mobilité forcée, au risque d'aboutir à des conséquences graves sur ces derniers et vont créer des difficultés sans précédent en terme d'encadrement et de traitement de la difficulté scolaire.

Outre les incidences sur leur vie personnelle, c'est l'engagement professionnel des personnels qui est mis en cause. Qu'il s'agisse des enseignants des classes, des remplaçants, des maîtres des RASED ou des enseignants chargés de la formation, de l'animation, de la culture, des langues et des technologies nouvelles, tous concourent à la réussite de nos élèves. La présente situation laisse penser que pour la majeure partie d'entre eux, leurs missions sont dépassées ou inutiles.

En regard des nécessités, le SNUipp-FSU continue à exiger l'abandon des retraits de postes au département.

Dans l'immédiat, il demande aux acteurs locaux de notre institution, à tous les niveaux de responsabilité, de mettre en œuvre les dispositions et accompagnements nécessaires pour éviter des conséquences dramatiques pour les personnels.

Le SNUipp-FSU demande également que la période préélectorale ne soit pas l'occasion de consignes erronées relatives à la vie publique des enseignants. Il n'y a aucune contrainte supplémentaire à développer ou à leur imposer. Notamment, les enseignants ont toute liberté en cette période comme en toute autre, de participer à des réunions publiques, dans les conditions habituelles.

